



ms 48

Fait suite à la Feuille de Route  
Editée par la Société des Etudes Historiques  
Révolutionnaires et Impériales – association  
loi 1901 fondée en 2007  
<http://assosehri.fr>

Dépôt aux Archives Départementales de l'Ain,  
R.H.L.63 & à la bibliothèque du Musée de l'Empéri  
ISSN : 2117 – 198X

septembre 2021

## *SPECIAL ARMÉE DES ALPES 1793*

### L'ARMÉE DES ALPES

<https://revolutionsehrivolontaires.wordpress.com/>

L'armée des Alpes est créée par ordre du Roi le 13 avril 1792. Elle se divise ensuite en deux parties, l'Armée des Alpes et l'Armée des Pyrénées par décret de la Convention, le 1<sup>er</sup> octobre 1792. L'Armée des Alpes est elle-même séparée en Armée des Alpes ou de Savoie et Armée d'Italie le 1<sup>er</sup> novembre 1792. Le 8 août 1793, une partie de l'armée des Alpes va au siège de Lyon.

Le 25 août 1793, un décret de la Convention nationale, porte que les citoyens Simond et Dumas se rendront sans délai, en qualité de représentants du peuple près l'armée des Alpes, dans les départements du Mont-Blanc, de l'Isère et des Hautes-Alpes. Dès le 1<sup>er</sup> septembre, ils commencent à organiser les relations entre civils et militaires et préparer les cantonnements d'hiver du mieux qu'ils peuvent : « *Le général Kellermann arrivera ce soir ou demain dans votre ville. Il est important que vous ayez avec lui une conférence sur les secours de tout genre que vous pourrez promptement mettre à sa disposition. Nous disons promptement parce que les Piémontais étant rappelés dans un mois par la crainte des neiges, s'ils ne font de nouveaux progrès qui leur permettent d'établir un quartier d'hiver en deça des Alpes, il est de la plus grande nécessité de paralyser de suite leurs moyens par des forces majeures jusqu'à ce que l'intempérie de la saison nécessite leur retraite. Nous n'employons aucun mouvement oratoire pour stimuler votre énergie : il nous suffira de vous dire que 30 000 ennemis veulent descendre par le Mont-Blanc pour soutenir les Lyonnais et dévaster quatre à cinq de nos départements* »<sup>1</sup>.

Le 1<sup>er</sup> novembre 1793, l'armée des Alpes est de nouveau scindée en deux avec l'armée de Savoie et l'armée d'Italie. Avec la réunion de la Savoie à la France, l'armée de Savoie redevient l'armée des Alpes le 29 novembre 1793. Par un arrêté du 21 août 1797, l'Armée des Alpes passe sous l'autorité de l'Armée d'Italie. Toutefois elle ne cesse pas d'exister, les généraux de l'Armée d'Italie la commande, puis sous le commandement de celle d'Italie, à nouveau avec un général, en juillet 1799.

#### **Registre du représentant du peuple Dumaz (septembre – octobre 1793)**

**A.D. de Savoie IR 802. Série L**

Relevé par Fred « Montferme » Pradal, membre de la SEHRI

<sup>1</sup> Lettre de Simond et Dumas aux administrateurs du département de l'Isère, Chambéry, 1<sup>er</sup> septembre 1793. L185. Inventaire de la Série L, tome II, par M.A. Prudhomme, imprimerie Allier frères, Grenoble, 1908. Relevé par Fred « Montferme » Pradal, membre de la SEHRI.

À la Convention, 5 7bre [septembre] 1793

Au milieu des orages qui battent la république française chaque citoyen dans la partie dont la défense lui est confiée doit le rapport prompt exact et précis de sa situation, voici la notre.

Nous pensons que les départements du Mont blanc, Isère et des Hautes Alpes dont nous devons préserver les frontières souffriront par d'ultérieures et sérieuses incursions l'invasion du Mont Blanc d'où nous devons repulser les Piedmontais avant d'examiner comment et pourquoi ils sont entrés, est un de ces événements qui ne sont qu'un fil de la grande trame ourdie pour l'anéantissement de la république. Nous ignorons à quelle cause tient véritablement la retraite de l'armée française dans les districts de St Jean, Moutiers et Cluse, [...].

Des généraux peu instruits en raison de la multitude des connaissances de détails qu'exigent les localités qui varient à l'infini et qu'il faut cependant toutes connaître avant d'ordonner aucunes dispositions des contre révolutionnaires qui effrayent les citoyens par de fausses relations ou qui parlent à l'ennemi des moyens de défense, une administration de l'armée qui dans un détail extraordinaire et parmy des mouvements irréguliers songe plus à s'engraisser de la chose qu'à la servir avec exactitude et fidélité, telles sont en général les plans qui suivent toutes les armées de la république et dont nous ressentons ici les tristes effets

Folio 10 r° - v°

Si le général en chef de l'armée des Alpes n'étoit venu reconnoître cette partie de la frontière pour donner à nos moyens l'unité d'action et le but sans lequel rien ne réussit, nous avons à peu près la certitude que l'Ain, l'Isère et le Mont Blanc seront nécessairement occupés par 35 000 ennemis [...].

L'armée de la république dans le Mont Blanc est repliée presque partout dans les derniers défilés, un succès à l'ennemi lui donneroit des moyens de développement qui pourroient effrayer si ne nous pouvions répondre à l'avance qu'elles les attendent de pied ferme et les désirent.

Nous avons promis de faire droit sur les plaintes et réclamations des militaires par la voye la plus courte, nous répondons sur notre tête de nos mesures et nous prévenons à l'avance la Convention qu'il nous arrivera peut-être d'employer de promptes et de terribles mesures. L'armée de la Tarentaise a été attaquée dans sa retraite par les Piedmontais au dessus de Moutiers, elle leur a tué trois cents et quelques hommes dont un commandant général, l'armée a perdu cinq hommes et en a eu vingt cinq de blessés, l'artillerie a manœuvré comme de coutume, et le peu de soldats qui étoient dans cette affaire ont fait ou tenté des prodiges de valeur. Badlaune officier général y commandoit.

Les contre révolutionnaires peuvent à peu près désespérer de descendre en France par le Mont Blanc, l'Isère et les Hautes Alpes à moins qu'on ne vienne

croiser nos mesures et contrarier les dispositions militaires du général qui commande sur sa responsabilité, nous ne commetrons pas l'imprudance de croire que la république est toute entière dans ce département qui nous sont confiés et nous ferons moins [...] notre devoir à y cumuler des moyens nécessaires ailleurs qu'à y développer avec rapidité ceux d'où un faux emploi est une calomnie de plus.

Nous adressons à la Convention pris à Anneci chef lieu du district de ce nom et qui y avoit été concervé par des contre révolutionnaires pour servir de raliement à une nouvelle Vendée, d'où l'explosion prévenue d'un jour auroit rallié 5 à 6 mille fanatiques, valets, fermiers de nobles, prêtres, commissaires à terrier, suppôts de ferme, gentillatres et autres royalistes rentrés dans la République et descendu par les montagnes de la vallée d'Aosta. En effet le chef de cette conspiration La Fléchère comte d'Alex son adjudant de Pilly, deux ci-devant ont été surpris à la tête de leurs postes les plus avancés, un retranchement de cinquante volontaires de la Gironde, conduit par le citoyen Burnot procureur syndic du district les ont fusillé avec ce qui n'a pas pu s'enfuir, le détachement de canonniers de la Garde nationale de Chambéri se sont conduits comme les canonniers de la République, les grenadiers chasseurs qui entrèrent dans Anneci y brûlèrent quatre drapeaux de raliement et présentent le cinquième à la convention nationale en assurant que ce ne sera pas le dernier dont ils veulent faire hommage à la république.

Quelques nobles chefs de complotsse sont enfuis, on est à leur poursuite. Les prêtres rentrés dans la partie du département qu'occupent les Piedmontais communient dans certains moments de crise leurs esclaves fanatiques avec des hosties rouges pour leur témoigner la colère de Jésus Christ contre les francs maçons et les jacobins, nous en avons surpris un avec ces bondieux de couleur et nous vous en tiendrons bon compte.

Le 5 septembre 1793, le représentant du peuple Dumas dresse un compte rendu effarant au Comité de Salut Public. « Les officiers généraux de l'armée des Alpes à part trois ou quatre ne valent presque rien, tant en raison de leur civisme que de leur talent militaire et cependant telle est la crise où nous nous trouvons que nous ne pouvons les changer de suite pour de savoir où en prendre pour les remplacer ; et crainte de désorganiser, nous surveillons avec sévérité nous temporisons nous préparons. Parmi les officiers dont une partie est très saine il y en a qui sont dégoûtant de fanatisme royal ennemi de la sans culotterie et fatigués de la révolution. Mais ils sont si observés que leur conduite militaire prête peu à la critique et dans ce moment où tous les jours on peut nous surprendre, nous pensons qu'il y a de la prudence de ne point occasionner de division dans l'armée. Ils ont à peu près pressenti nos principes, et c'est la première leçon que nous avons put leur donner sans danger. Nous ne savons ou prendre pour les remplacements ; il est difficile de commander des divisions dans la plaine mais il est encore, il est bien plus difficile de commander dans les Alpes, surtout qu'à les postes sont envahis ; l'expérience sans talent et le talent sans expérience, nous sont inutiles, on avoit évacué tout le Mont-Blanc de provisions est presque d'hommes, vous avez peine à croire qu'à notre arrivée il n'y avoit pas du foin et de l'avoine à l'armée pour deux jours et ainsi de toute autre fourniture nous avons fait suspendre cette fuite en poste de nos approvisionnements, nous allons à faire revenir, et pendant cet intervalle l'administration s'engraisse par ses indigents procédés et ces désordres : on ne croira jamais que les habitants du Mont-Blanc ont été étourdis par les agents et employés auprès des armées, et qu'il y a eu des gens soldés de toutes parts pour

affirmer avec serment que le Mont-Blanc dans huit jours seroit évacué ; effectivement nous croyons au très dont ils y alloit qu'il auroit été en moins. Nous n'avons pas le temps de vous tracer l'historique de cette grossière forfaiture il est plus urgent d'aller en avant que de se replier sur les événements passés, on les retrouvent au besoin et en temps plus libres. Nous avons enlevé du Mont-Blanc le général Du Bourg<sup>2</sup> homme nul dans la guerre des Alpes tant en raison de son taux de vigueur que de sondages, nous examinerons s'il mérite quelque chose de mieux.

Signé Simon et Dumaz

À la Convention, 6 7bre [septembre] 1793

Les nouvelles que nous recevons du camp de la Pape devant Lion nous annoncent que le général Nicolas, son état major, cent cinquante hommes de la garde nationale et cinquante hussards du 1<sup>er</sup> régiment cantonnés près Mont Brison se sont laissé [espace laissé en blanc pour « surprendre » ou « capturer »] dans leur lit par la garnison lyonnaise de Mont Brisson. Nous scavons d'autre part que les Lionnais se proposent ainsi que nous vous l'avons déjà mandé à une résistance qu'ils peuvent prolonger tant qu'il leur plaira vue que toute la ville seroit-elle brûllée elle est encore imprenable en raison des dispositions qu'ils [ont] faite pour la deffendre tant que le siège n'en sera pas autrement ordonné et nous ne le pouvons pas.

Nous vous prévenons par un courrier extraordinaire qu'ayant nécessairement les yeux ouvert sur Lion pour continuer les opérations militaires contre les Piedmontais chaque catastrophe arrivée à nos troupes rend les ennemis du dedans et du dehors plus fort reséé [lire *resserre*] leur coalition et nous vous prions de suivre avec nous ce raisonnement ou Lion, dans un mois, sera réduit ou non. S'il l'est ce sera parceque nous l'aurons travaillé jour et nuit d'une manière terrible après avoir épuisé nos hommes et nos munitions : des demie mesures ne la réduiront pas et alors quelle sera notre position ; les Anglais auroit fait entrer à Toulon toutes les provisions pour un siège extraordinaire, des hommes en nombre suffisant pour placer des postes très avancés, occuper les gorges et même faire des incursions. La flotte sera peut-être descendue de la mer Noire pour y faire le débarquement d'un renfort, et pour repousser ce colosse impossible à tourner puisque nous sommes sans flotte dans la Méditerranée il nous faudra une armée de 50 mille hommes et des provisions de tout genre que nous n'aurons pas de la campagne vu qu'elles sont épuisées devant Lion, que l'armée d'Italie en manque ; les Piedmontais ne seront pleinement chez eux avec envis d'y rester qu'à la reddition de cette ville. Calculez les intérêts de la République, voyez ce qu'il faut de moyen devant Lion pour continuer le plan d'attaque trop impolitiquement conçu et prolongé ; voyez si toutes nos places frontières peuvent suffir à fournir les munitions de guerre et s'il est vrai qu'elles soient épuisées, qu'elles sont dans l'impossibilité même d'être deffendues, si la

---

<sup>2</sup> François-Joseph Thorillon Du Bourg de Vacherolles (1732-1806). chef du corps de défense de la Savoie, juillet 1793 ; suspendu de ses fonctions, 7 octobre 1793 ; relevé de sa suspension et autorisé à prendre sa retraite, 8 mai 1795. (Dictionnaire des généraux de G. Six tome I, Saffroy, Paris, 1934).

rigueur de la saison n'alloit les couvrir ; demandez vous où vous trouverez des moyens contre Toulon que nous croyons être le point où tous nos ennemis du dedans et du dehors vont cumuler leurs forces et leurs moyens. Nous connaissons Gauthier et Reverchon et les croyons bon citoyens, nous ne répondons pas de ceux qui font intervenir les passions particulières dans des affaires politiques et les vrais républicains frémiront un jour d'apprendre ce qu'elles nous ont causés de malheurs.

Il devoit nous arriver un bataillon de la garnison de Valenciennoises et nous avons à notre disposition la force du Mont Blanc, Isère et Hautes Alpes très affaiblies puisque la majeure partie en a été enlevée [...] ce bataillon n'arrive, plus un seul qui est à Grenoble pour couvrir des magasins qui y ont été versé de tout le Mont Blanc vient d'être requis par Dubois de Crancé sans nous avertir, sans prévenir le général qui commande. Chacun contrarie nos mouvements et dispositions, comme il avise la garde nationale de Grenoble que nous avons requis doit rester pour garder les magasins et maintenir la paix de l'intérieur toutes nos mesures contre l'ennemi sont subordonnées à des entraves que nous ne connaissons jamais à l'avance. Cependant ce n'est pas la frontière que nous avons à défendre qui nous donne les plus vives inquiétudes et quoique nous ne soyons pas en mesure contre les Piedmontais nous scavons les contenir et même les chasser sans compter à l'avance nos moyens mais adjoints si vous le jugez à propos l'un de nous à Gauthier ou Reverchon avec l'autorisation expresse de traiter avec la ville de Lion qu'on n'a pas assez distingué de la troupe de contre révolutionnaires et d'émigrés rentrés qui le dominent, laissez nous la liberté de choisir et placer à notre volonté les commandants militaires devant cette place et nous croyons pouvoir faire espérer encore ce que nous avons garantis il y a huit jours, la soumission de Lion sans compromettre l'honneur de la Convention nationale et les intérêts de la République qu'elle doit défendre. Répondez nous dans l'heure d'arrivée du courrier. Les [ennemis] ...dent autour de nous avec une telle rapidité, leurs menaces sont si frappantes que le plus court délai rends les mesures projetées tant politiques que militaires très souvent incomplètes, inutiles et quelques fois dangereuses, si on les applique d'après des considérations qui déjà n'existeroient si vous pensez que nous vous écrivions des mesures molles et peu fondées en politique d'après notre situation, répondez nous que vous avez des hommes, des munitions pour aller [laissé en blanc] devant Toulon, répondez nous que les Lionnais n'apprendront pas à faire la guerre et que douze mille hommes en contiendront toujours 50 mille disponibles.

Lion qui ont 50 mille [biffé : *hommes*] fusils, deux cent cinquante pièces de canon, deux rivières, des hauteurs pour se défendre, qui font tous les jours fondre l'artillerie et qui s'approvisionne avec autant de facilité que nous. Répondez nous que Toulon ne coupera pas l'armée d'Italie et ne pourra pas recevoir des provisions, une armée de [laissé en blanc] hommes à cet effet.

Pardonnez à notre sollicitude, elle tient au respect que nous portons à la Convention, à l'amour de la République, elle ne tient à rien de ce qui font intervenir les hommes à petites passions qui croient que tout est bien quand leur petit coin n'est pas agité.

Signés Simon et Dumas

Au citoyen Boisset

Le général Kelerman nous a fait part de votre lettre du 2 du courant relative à l'envoi de 2000 de garde nationale demandé par le département du Mont Blanc à celui de la Drôme, il nous a observé que cette [biffé : *lettre*] quantité d'hommes n'étoit

pas nécessaire, qu'il suffisoit que le département de la Drome [Drôme] envoya dans celui du Mont Blanc 800 hommes bien armés. Se [Ce] secours est des plus urgents pour garantir les frontières de la République dans cette partie, et en expulser les Piedmontais, nous vous prions en conséquence de vouloir employer tous vos pouvoirs pour hater le départ de ces 800 hommes. Cette force ne diminuera pas beaucoup celle que le département est dans le cas d'envoyer contre Toulon, d'ailleurs l'expédition dans le Mont ne peut pas être de longue durée, nous pensons que le général Kelerman vous aura marqué le lieu où le bataillon qu'il demande doit se rendre.

Signés Simon et Dumas

Destitution du capitaine Lambert, 14 7bre [septembre] 1793.

Les représentants du peuple près l'armée des Alpes, dans les départements du Mont Blanc, Isère et Hautes Alpes, vu une lettre du général de brigade Badelaune à nous [écrite] le treize du courant relative au capitaine Lambert du 4<sup>ème</sup> bataillon de grenadiers attaché à l'armée des Alpes, prévenu d'avoir lâchement abandonné son poste le 6 du courant, vu le procès verbal signé Gayaud commandant les chasseurs, certifié par les sous-officiers qui étaient de service avec lui à l'époque du 5 du courant duquel il couste que le capitaine Lambert a abandonné son poste le dit jour sans voir aucun ennemi, vu de plus la déclaration des officiers du 4<sup>ème</sup> bataillon de grenadiers qui demandent que le capitaine Lambert soit jugé suivant la loi, déclarant ne pouvoir faire service avec lui, après avoir pris l'avis du général Kellerman sur toutes les pièces susdites, destituent le capitaine Lambert de ses fonctions, ordonnons que les susdites pièces seront transmises au tribunal militaire établi à Grenoble, et que le capitaine Lambert y sera traduit pour être jugé suivant la loi.

Copie de la lettre [biffé : *à la convention du*] au comité de salut public + la suite au présent renvoi au 11<sup>e</sup> feuillet.

Je vous adresse copie de ma lettre à la convention, elle contient les détails d'une victoire décisive pour le Mont Blanc, le combat a duré trente six heures, mais il a été des plus opiniâtres pendant quinze à quatorze heures, je ne pouvais pas croire au nom exagéré des morts dont on nous faisoit le rapport, mais en montant le bois où l'ennemi étoit embusqué au dessus de la route et qui se prolongeoit à près d'une demie lieue, j'en ai vu dans les broussailles de 12 à 14 toises de surface quatre vingt et sept d'étendus.

On m'a crié de plus haut qu'on les trouvoit étendus les uns sur les autres, et je n'ai pas continué cette dégoûtante vérification ; j'ai été étonné d'une résistance aussi opiniâtre, mais des prisonniers nous ont rapporté, qu'un piquet d'un bataillon de Turin avoit ordre de fusiller tous les fuyards ; ma lettre à la convention contient les principaux détails de ces deux journées. Nous avons pris quelques fusils, mais il nous en viendra beaucoup de ceux tués dans l'affaire, presque tous nos volontaires qui ont fondu sur la redoute y sont entrés chargés d'armes.

Un courrier passé le seize à Lausanne allant de Turin à Lion portoit à ces pourris révoltés la nouvelle d'un prochain renfort à l'armée piedmontaise dans le Mont Blanc, j'en ai été instruit et j'ai vérifié qu'il arrivoit de la cavalerie et de l'artillerie par la vallée droite le jour même que nous avons attaqués les retranchements et la redoute des Piedmontais, ils avoient mis trois nouvelles pièces d'artillerie en batterie, ils avoient posés sur différents

points des espingardes de neuf à dix de long du port de 12 à 14 cent pas, et une pièce de canon qui nous battoit en flanc d'une manière inquiétante, mais je présume que notre 15<sup>ème</sup> coup de canon l'a démonté, car nous ne l'avons plus entendu deslors ; nous avons quelques uns de ces espingardes, ils ont jeté les autres dans la rivière, nous avons manqué le cidevant marquis de Sale qui a fait huit lieues dans deux heures pour s'enfuir, il y a quantité de capitaines et officiers tués, je soupçonne qu'il ne s'en est échappé qu'un d'un bataillon et quelques uns des autres.

Je vous recommande particulièrement ce capitaine Sarétte<sup>3</sup> qui sue le patriotisme et le courage, faites le récompenser par la convention nationale en scéance publique en le nommant chef de brigade ou général de division car j'ai trois ou quatre machoires de l'armée que je vais vous renvoyer. Je l'aurois nommé moi-même, mais je pense qu'il voira avec plus de satisfaction la convention nationale honorer son courage par une récompense immédiate.

Continuez à faire surveiller et le choix et la conduite des généraux, les Français ne seroient jamais battus s'ils étoient bien conduits, et je dois à leur gloire dans l'affaire dont j'ai été le témoin, qu'au moment de fondre sur la redoute ils ont entonné les cris de vive la République, et on a eu peine à contenir le soldat jusqu'à ce que le mouvement ait été bien ordonné ; commeux et avec eux j'ai entendu siffler les balles et les boulets, et je regarde ce jour comme le plus beau que j'aye passé ; j'observe que tous les officiers présentés ou nommés par les généraux ou presque tous le sont parce qu'ils ont été les valets courtisans de ces habits dorés, au lieu que ceux qui ont percé à travers ces intrigans avec leur mérite ou par une nomination plus réfléchie ont tous un caractere qui les rend connoissables. Les premiers se tiennent sur les derrières dans une affaire et découragent le soldat, lui soufflent le gaspillage, l'indicipline et la mauvaise tenue, les derniers le mènent bon train, le tiennent dans l'ordre, lui font rendre compte et sont toujours en tête de leur compagnie dans l'action ».

#### Lettres du bureau militaire aux agents et officiers du département du 1<sup>er</sup> mars 1793 au 29 nivôse An 4. A.D. Isère L417

*Relevé par Fred « Montferme » Pradal, membre de la SEHRI*

« **N° 134** – Au Citoyen Carteaux commissaire supérieur du Pouvoir Exécutif à Grenoble. Du 17 may 1793 :

Nous vous adressons, citoyen, copie ci-jointe du décret de la Convention nationale du 11 de ce mois qui nous a été apporté par le courrier que nous lui avons envoyé, il ordonne 1<sup>o</sup> l'organisation de 8 bataillons sur les 21 000 hommes faisant partie du recrutement qui doit se rassembler à Grenoble, 2<sup>o</sup> que l'excédent des recrues sera mis en subsistance dans l'Armée des Alpes. Les opérations de détail que l'exécution de ce décret nécessite a fait présumer au Conseil d'administration du département de l'Isère que votre présence seroit nécessaire à Grenoble où le rassemblement de toutes ces recrues est ordonné, en conséquence il a été arrêté qu'il serait émis un vœu auprès du conseil exécutif pour lui demander de transférer votre résidence de Tournon à Grenoble, et que

provisoirement sous le bon plaisir de la Convention vous seriez invités et requis de résider dans cette place pour y diriger et surveiller l'organisation et l'incorporation de l'excédent des recrues, nous vous prions Citoyen de vous rendre à notre invitation. Les administrateurs, etc ».

« **N° 135** – Au Général d'Ornac au quartier général à Chambéry. Du 17 may 1793 :

[Rappel des décisions prises dans la lettre n° 134]. Nous pensons comme vous Citoyen qu'il est utile pour la République de former le Bataillon de Pionniers [à former principalement avec des mineurs] que vous avez proposé et nous demandons qu'une exécution de la loi du 11 may, il soit porté à 1026 hommes ; nous vous prions Citoyen d'appuyer auprès des représentants de la nation, la demande de couloir faisons à cet égard [...] ».

« **N° 141** – Au Général Barral à Grenoble. Du 20 may 1793 :

Nous venons de recevoir Citoyen la visite du Général de division Lenglentier qui s'est rendu à Grenoble ensuite des ordres du général d'Ornac pour y prendre le commandement du camp, et celui du département de l'Isère, et de la Drôme, nous sommes par conséquent dispensés d'appuyer la demande que vous avez faite d'être remplacés dans ce poste, ainsi que vous le désirez pour avoir le temps de rétablir votre santé, nous désirons Citoyen qu'elle vous permette bientôt de servir votre Patrie, vous trouverez ci-joint la commission qui vous avait été donnée par le général Kellermann ».

« **N° 156** – Au citoyen d'Ornac commandant-en-chef l'Armée des Alpes et aux Commissaires de la Convention près l'armée des Alpes. Du 25 may 1793 :

Nous avons reçu, Citoyen, l'état des troupes qui doivent marcher dans ce département qui nous a été adressé par l'adjudant général chef de brigade le 23 de ce mois, il en résulte que tous les régiments et les bataillons qui sont en garnison à Grenoble ou au camp du Rondeau, se mettre en route d'ici au 1er juin prochain pour se rendre à gap, et que la place de Grenoble restera cinq aucunes forces pour la défendre et garder les approvisionnements de l'armée qui sont rassemblés en tous genres. Il est dangereux, Citoyen, de laisser cette place sans troupe, les magasins de l'armée ne peuvent pas y être ainsi abandonnés, et la Garde nationale sédentaire ne pourroit suffire au service journalier qui est de 300 hommes, la seule maison de détention établie par ordre des Commissaires de la Convention près ce département exige une garde sûre de 50 hommes, les magasins de l'armée sont très dispersés, ceux des fourrages sont hors de la ville, ainsi que le parc d'artillerie, on ne laisse pas des objets de cette importance à la merci des malveillants, nous vous demandons en conséquence de pourvoir à la garde de la place, et des magasins et d'envoyer à Grenoble deux Bataillons pour qu'ils puissent faire leur service. [...] nous vous requerrions de ne pas faire partir de Grenoble deux des bataillons de troupes qui sont mais nous espérons citoyen que vous donneriez les ordres nécessaires pour en faire rendre deux autres à Grenoble le 31 de ce mois jour fixé pour le départ du premier Bataillon du 59e régiment qui y a été appelé du camp pour le service de la place ».

<sup>3</sup> SARRET (Henry Amable Alexandre de), Millau (Aveyron) 1767, † Mont-Cenis 1794. Général le 7 octobre 1793. Tué au combat, disparut dans un précipice le 6 avril 1794. Aide de camp de Kellermann en 1793, commandant en Maurienne en 1794. [A.D. Ain : Usuel. *Les autographes des généraux et amiraux de la Révolution et de l'Empire 1792 – 1814* par A. Gourdon et A. Guittard. Ed. A. Piazzola, Ajaccio, 2002 (p. 528)].